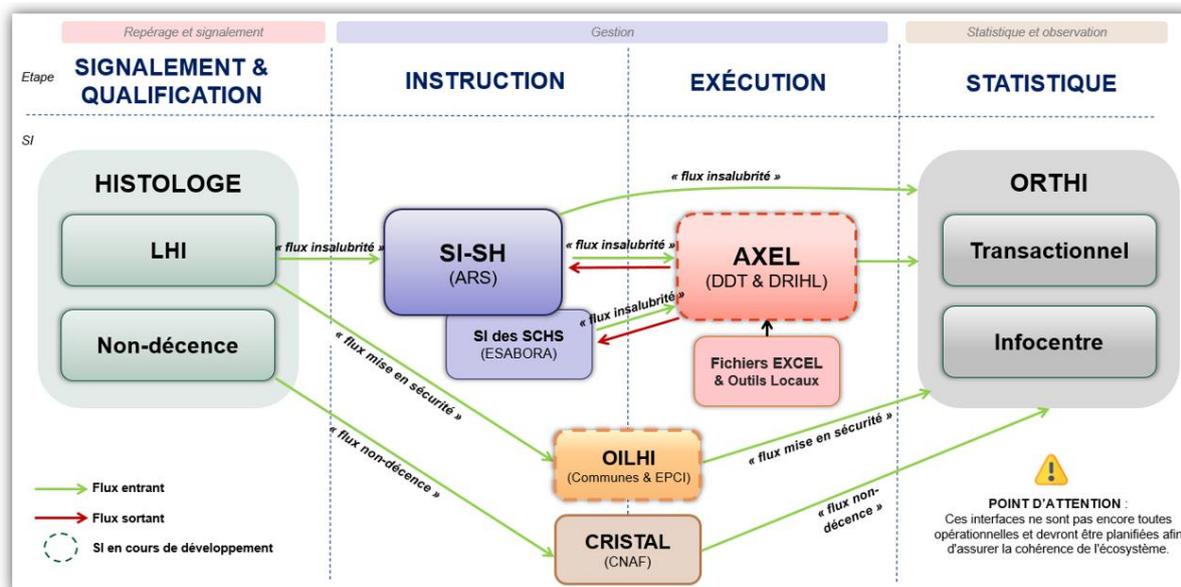


Annexes

à la circulaire relative à la mobilisation renforcée dans la lutte contre l'habitat indigne

Annexe n°2 : boîte à outils de la stratégie numérique de lutte contre l'habitat indigne

La mobilisation numérique constitue un levier essentiel pour assurer la mise en œuvre concrète et le suivi des situations d'habitat indigne ou non décent. Elle repose sur l'intégration d'outils numériques spécialement conçus pour faciliter la coordination directe et le partage d'informations en temps réel entre les différents acteurs impliqués. A ce titre, la stratégie numérique de lutte contre l'habitat indigne menée permet désormais de couvrir tous les besoins opérationnels des services par des systèmes d'information fonctionnels. Il convient donc de déployer ces outils, d'en assurer la promotion et l'utilisation par l'ensemble des acteurs du PDLHI, en s'assurant des meilleures collaborations possibles avec l'ARS, la CAF, la MSA, les communes concernées, les EPCI et les bailleurs sociaux.



Ainsi, la plateforme numérique « Signal Logement » (ex Histologe) <https://signal-logement.beta.gouv.fr/> permet d'identifier rapidement les situations potentielles de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, en facilitant la collecte et le traitement automatisé des signalements. Elle assure une traçabilité optimale et complète des actions entreprises, une qualification précise des signalements, et un transfert fluide aux services compétents, en fonction des procédures spécifiques permettant un suivi jusqu'à leur clôture. Les signalements sont, selon leur nature, orientés vers les bons partenaires : soit transférés aux ARS pour les questions d'insalubrité, soit adressés aux collectivités compétentes pour les manquements aux mesures d'hygiène et de salubrité ainsi que pour les mesures de mise en sécurité des bâtiments. En outre, la plateforme Signal Logement assure également la collecte, la diffusion et le suivi des signalements relatifs à la non-décence des logements, y compris ceux impliquant les bailleurs sociaux, permettant ainsi une gestion centralisée et une réactivité accrue dans le traitement de ces situations. Chaque PDLHI est encouragé à s'en saisir, pour garantir un traitement homogène et efficace.

A l'aval, le progiciel SI-Santé Habitat, outil d'instruction des dossiers d'insalubrité déployé et devant être utilisé par les Agences régionales de santé et par les services communaux d'hygiène et de santé, est interconnecté avec Signal Logement et permet d'assurer le déroulé des procédures notamment l'élaboration du rapport de visite d'insalubrité et de l'arrêté préfectoral d'insalubrité, jusqu'à sa mainlevée.

Pour renforcer le socle central de l'exécution des situations de mal-logement, le progiciel AXEL est destiné aux services déconcentrés du ministère du logement. Il intervient dans le prolongement du progiciel SI-Santé Habitat, avec lequel il est en cours d'interfaçage. Il offre des fonctionnalités

pratiques, permettant aux agents de traiter les dossiers de lutte contre l'habitat indigne de manière optimale, y compris les opérations d'astreinte et de recouvrement, jusqu'à l'exécution complète des prescriptions de l'arrêté (y compris les actions de diligence entreprises par les agents telles que les travaux d'office, l'hébergement d'urgence), ainsi que les éléments comptables et budgétaires nécessaires à la réalisation de ces tâches. L'utilisation de l'outil AXEL permettra à terme d'assurer une exhaustivité et une fiabilité accrues des données, tout en facilitant leur exploitation à l'échelle nationale. Elle renforcera la coordination entre les acteurs et garantira une traçabilité optimale des actions entreprises.

La DHUP soutient également d'autres initiatives territoriales, notamment à travers la start-up d'État OILHI, qui propose une plateforme visant à sécuriser les actes produits par les collectivités locales lorsqu'elles exercent leurs pouvoirs de police spéciale de mise en sécurité ainsi qu'en cas de manquements à la salubrité. Cet outil est développé par la DDTM du Pas-de-Calais, et déployée dans quelques collectivités, la possibilité de sa généralisation sera étudiée.